

LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE BESANÇON

Vu la loi n°2013-595 du 08 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la république

Vu l'article L312-9-2 du code de l'éducation

Vu l'article D312-24 du code de l'éducation

Vu l'arrêté du 19 mai 2015 modifié relatif à l'organisation des enseignements dans les classes de collège

Vu la circulaire n°2015-106 du 30 juin 2015 relative aux enseignements au collège

Vu la circulaire n°2015-173 du 20 octobre 2015 relative à la carte des langues vivantes

Vu l'arrêté rectoral du 8 février 2017

Vu l'avis du comité technique académique du 21 mars 2019



RÉGION ACADÉMIQUE
BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Rectorat

Division de
l'Organisation Scolaire

DOS 1

ARRETE n°2019-12 relatif aux sections européennes

Article 1 : La liste des sections européennes dans les lycées privés de l'académie à compter de l'année scolaire 2019-2020 est reconduite comme suit :

DÉPARTEMENT DU DOUBS

Type	Etablissement	Ville	Langue	Discipline non-linguistique et filière d'enseignement concernées
LGT	Saint-Paul	Besançon	Anglais	Mathématiques en voie générale et STI2D
			Espagnol	Sciences économiques et sociales en voie générale et STI2D
LGT	Saint-Jean	Besançon	Anglais	Histoire-Géographie Sciences physiques EPS
			Allemand	Histoire-Géographie
			Espagnol	EPS Economie-Gestion en terminale STMG Sciences économiques et sociales
LGT	Les Augustins	Pontarlier	Anglais	Sciences physiques

DÉPARTEMENT DU JURA

Type	Etablissement	Ville	Langue	Discipline non-linguistique et filière d'enseignement concernées
LP	Jeanne d'Arc	Champagnole	Anglais	Bac pro Gestion-Administration Vente DNL Communication
LGT	Sainte-Marie	Lons-le-Saunier	Espagnol	Mathématiques

DÉPARTEMENT DE HAUTE-SAÔNE

Type	Etablissement	Ville	Langue	Discipline non-linguistique et filière d'enseignement concernées
LP	Saint-Pierre Fourier	Gray	Anglais	Bac pro Commerce et Bac pro ARCU

DÉPARTEMENT DU TERRITOIRE DE BELFORT

Type	Etablissement	Ville	Langue	Discipline non-linguistique et filière d'enseignement concernées
LGT	Sainte-Marie	Belfort	Anglais	Physique-Chimie et Mathématiques
			Allemand	Sciences économiques et sociales
			Espagnol	Histoire-Géographie
LGT	Notre-Dame des Anges	Belfort	Anglais	Sciences économiques et sociales

Article 2 : Madame la secrétaire générale d'académie, madame et messieurs les inspecteurs d'académie-directeurs académiques des services de l'éducation nationale des départements du Doubs, du Jura, de la Haute-Saône et du Territoire de Belfort, mesdames et messieurs les chefs d'établissement sont chargés de l'exécution du présent arrêté.



2/2

Besançon, le 21 mars 2019

Le Recteur,
Chancelier des Universités,

Jean-François CHANET